

Le déploiement de la pharmacie clinique

Un des champs caractéristiques de l'évolution de la profession pharmaceutique consiste au déploiement de la pharmacie clinique, qui prend actuellement sa juste place dans tous les aspects de la profession. Largement développée à l'étranger (Canada, États-Unis, Belgique...), elle se développe en France depuis 1984 sous l'égide de la Société française de pharmacie clinique (SFPC), qui fut créée pour en faire la promotion et favoriser son évolution dynamique.

En cohérence avec les approches internationales, la pharmacie clinique est définie par la SFPC comme une discipline de santé centrée sur le patient et dont l'exercice a pour objectif d'optimiser la prise en charge thérapeutique, à chaque étape du parcours de soins. Pour cela, les actes de pharmacie clinique contribuent à la sécurisation, à la pertinence et à l'efficacité du recours aux produits de santé. Le pharmacien exerce en collaboration avec les autres professionnels impliqués, avec le patient et ses aidants. Elle peut ainsi être considérée comme un socle – fondamental et indissociable – de la pharmacie officinale et hospitalière.

L'exercice de la pharmacie clinique repose sur l'acte de dispensation défini par l'article R.4235-48 du

Code de la santé publique, qui inclut notamment l'analyse pharmaceutique des prescriptions. Il relève d'un ensemble d'activités codifiées et intégrées dans une pratique professionnelle dont la maturité peut varier selon des critères professionnels, relationnels ou organisationnels. Il s'agit d'un continuum qui s'appuie *a minima* sur un échange collaboratif avec le médecin lors de la réalisation d'une intervention pharmaceutique. Une conciliation des traitements médicamenteux peut lui être associée dans le cadre d'une coordination pluriprofessionnelle et d'un partage d'information qui associe le patient. L'utilisation du dossier pharmaceutique facilite la coordination entre les différents acteurs de la prise en charge médicamenteuse. L'accès au dossier médical du patient et l'organisation d'une relation directe avec lui et son entourage sont autant de facteurs contribuant à la réalisation d'activités expertes de pharmacie clinique. L'information produite, qu'elle le concerne directement ou qu'elle concerne des produits de santé, fait l'objet d'une documentation et d'une traçabilité. L'intégration du pharmacien aux équipes médicales et soignantes facilite l'acceptabilité de son action. Une activité centralisée reste néanmoins envisageable, par

exemple avec l'ouverture des centres Médicament info service.

L'intérêt de la pharmacie clinique s'appuie sur une littérature abondante. Elle contribue à une meilleure qualité des soins et à la maîtrise des dépenses de santé par la diminution des coûts associés à l'iatrogénie médicamenteuse. Son déploiement devrait s'accélérer dans les prochaines années avec une composante universitaire dynamique et le soutien du ministère de la Santé. Un projet d'ordonnance prévoit de l'inscrire réglementairement comme une mission obligatoire des pharmacies à usage intérieur. Suite à une enquête nationale, des appels à projets projettent parallèlement d'accompagner les professionnels dans l'impulsion et la consolidation d'activités de pharmacie clinique couplée à une démarche d'évaluation qualitative et médico-économique.

L'étape suivante consistera à codifier et valoriser les actes de pharmacie clinique pour lui assurer un financement pérenne avec des contraintes économiques qui s'accroissent. Dans cette attente, si elle est rigoureuse méthodologiquement dans son déroulé, elle reste souple et adaptative à chaque contexte local pour répondre au mieux aux besoins du patient. ■

**Rémy Collomp
Rémi Varin
Benoît Allenet
David Piney**
Société française
de pharmacie
clinique (SFPC)

médicament : l'analyse pharmaceutique de l'ordonnance médicale, la préparation éventuelle des doses à administrer, la mise à disposition des informations et les conseils nécessaires au bon usage. Les actes de dispensation sont régis par les bonnes pratiques de dispensation, qui évoluent avec la possibilité de vente par Internet. L'arrêté du 28 novembre 2016 relatif aux bonnes pratiques de dispensation des médicaments au comptoir ou par voie électronique a été publié au *Journal officiel* du 1^{er} décembre 2016.

Les pharmaciens officinaux contribuent également aux soins de premier recours, parmi lesquels l'éducation pour la santé, la prévention et le dépistage. Fortement impliqués dans la diffusion des autotests du VIH en 2016, les pharmaciens se sont mobilisés dans le domaine de la vaccination. Dans ce cadre, l'Assemblée nationale a autorisé à titre expérimental

les pharmaciens à procéder à des vaccinations contre la grippe afin d'améliorer la couverture vaccinale dans le pays.

Les pharmacies à usage intérieur des établissements de santé et médico-sociaux

Concernant les pharmaciens hospitaliers, l'ordonnance n° 2016-1729 du 15 décembre 2016 relative aux pharmacies à usage intérieur (PUI) rappelle les missions historiques mais intègre aussi de nouvelles missions comme la pharmacie clinique et l'information sur les produits de santé. Ainsi, les pharmacies hospitalières sont chargées :

- de répondre aux besoins pharmaceutiques des personnes prises en charge par l'établissement, d'assurer la gestion, l'approvisionnement, la vérification des dispositifs de sécurité, la préparation, le contrôle, la détention,